



**Compte rendu
AG du 30 Août 2013 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h et présente les excuses des délégués communautaires absents.

1) Instances

• **Répartition du FPIC**

M. Le Président informe les délégués communautaires de la décision prise lors de la réunion de bureau du 19 juillet 2013 concernant la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des recettes horizontales Intercommunales et Communales). Cette répartition est établie entre l'établissement de coopération intercommunale et ses communes membres en fonction des règles de droit commun soit :

➤ EPCI :	36600€	
➤ Communes :	21018€	
➤ Aubréville :	1901	
➤ Brabant :	519	
➤ Brocourt :	201	
➤ Le Claon :	323	
➤ Clermont :	4837	
➤ Dombasle :	1939	
➤ Froidos :	493	
➤ Futeau :	1193	
➤ Les Islettes :	5387	
➤ Jouy :	272	
➤ Lachalade :	385	
➤ Le Neufour :	577	
➤ Neuville :	927	
➤ Rarecourt :	1101	
➤ Récicourt :	963	

Aubréville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuville en Argonne
Rarecourt
Récicourt

Délibération prise en réunion de bureau du 19 juillet 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, D'approuver la répartition de la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales entre l'établissement de coopération intercommunale et ses communes membres en fonction des règles de droit commun, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

2) Economie/Tourisme :

• **Plan de financement Kaiser Tunnel et demande de financement suite prestataire diagnostic :**

Mme Elkaim, agent de développement local présente le dossier du Kaiser tunnel. Une 1^{ère} étude de diagnostic a été lancée pour déterminer les travaux à effectuer et avoir une vue d'ensemble de l'état du site. Une 1^{ère} procédure de marché avait été déclarée infructueuse (réception le 13 mai 2013) avec un montant d'offre de 46 084,74€ HT. Ce montant dépassait très largement le budget prévu par la communauté de communes (20 000 €).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Une 2ème procédure de marché avait été lancée avec une réception des offres le 21 juin 2013. Le candidat retenu est l'architecte Lemarquis en association avec le cabinet géomètre expert Mangin. L'architecte a la mention DPLG ce qui lui permet d'intervenir sur des monuments inscrits au titre des monuments historiques. Le montant de l'offre est de 16 770€HT. L'architecte des bâtiments de France a aussi eu connaissance de cette offre qui entrerait complètement dans les objectifs de l'étude.

L'étude a débutée depuis le lundi 26 août. L'architecte ainsi que deux géomètres étaient présents sur le site du 26 août au 29 août inclus. Nous allons avoir des plans détaillés du tunnel, les longueurs et hauteurs exactes du tunnel et des galeries.

L'étude devrait durer 10 semaines. A la fin de la période d'étude, un diagnostic complet avec propositions de solutions pour remettre en état le site et surtout d'un point de vue sécuritaire doit nous être rendu.

Une sollicitation d'une dérogation préfectorale a été faite pour obtenir plus de 80% de subvention pour les projets d'investissements en matière de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine. Cette dérogation a été acceptée.

Deux structures ont été contactées pour le financement de l'étude :

- La Mission Histoire du Conseil Général de la Meuse
- Le GAL Pays de Verdun dans le cadre des fonds européens LEADER.

Un 1^{er} plan de financement avait été validé en réunion de bureau le 19 juillet 2013 :

Dépenses	HT	Recettes	HT	Taux
Etude	16 770 €	Mission Histoire – CG55	7 529,73 €	44,9 %
		Fonds européens Leader	9 223,50 €	55 %
		Total fonds publics	16 753,23 €	99,90%
		Autofinancement	16,77 €	0,1%
Total	16 770 €		16 770 €	100,0%

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De valider le plan de financement proposé ci-dessus, De demander un financement à la mission histoire du Conseil général pour un montant de 7529.73€, De demander un financement aux fonds européens LEADER pour un montant de 9223.50€, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Délibération prise en réunion de bureau du 19 juillet 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, De valider le plan de financement proposé ci-dessus, De demander un financement à la mission histoire du Conseil général pour un montant de 7529.73€, De demander un financement aux fonds européens LEADER pour un montant de 9223.50€, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Depuis nous avons reçu des courriers de la part des financeurs nous indiquant les montants exacts de subvention :

La Mission Histoire : 7 529,00 € soit 44,9 %

Les fonds européens Leader : 9 223,50 € soit 55 %

Restant à la charge de la Codecom : 17,50 € soit 0,10 %

Ainsi il faut délibérer de nouveau pour modifier le plan de financement initial.

Délibération : De valider le plan de financement proposé ci-dessus, De demander un financement à la mission histoire du Conseil général pour un montant de 7529€, De demander un financement aux fonds européens LEADER pour un montant de 9223.50€, Que la structure s'engage à prendre en charge la différence induite par le refus d'une ou des subventions sollicitées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Itinéraire Maurice Genevoix, partenariat Codecom Triaucourt - Vaubécourt :**

Mme Elkaim informe les délégués communautaires d'un projet d'itinéraire touristique concernant le parcours de Maurice Genevoix et du 106^{ème} régiment durant la 1^{ère} Guerre Mondiale.

Il s'agit de mettre en valeur l'histoire de Maurice Genevoix lors de la Grande Guerre à travers un itinéraire touristique retraçant les sites qu'il a parcouru lors de cet événement et qui sont identifiables au travers de son ouvrage « Ceux de 14 » La codecom Triaucourt Vaubécourt est chef de file de ce projet.

L'itinéraire part de Châlons en Champagne, puis Gercourt, Montfaucon, La Vaux Marie, Louvemont, Rupt en Woivre, Les Eparges et le Bois de St Rémy la Calonne. Entre ces différentes grandes étapes plusieurs points de passages et d'arrêts ont pu être identifiés en septembre 1914 :

- Parois : lieu de passage
- Brabant : brève halte
- Brocourt : Maurice Genevoix est malade et consulte un médecin sous le porche de l'église. Après quelques heures de sommeil, le 106ème régiment repart vers Jubécourt puis Ville sur Cousance.

L'objectif est d'installer des panneaux grands formats sur les sites majeurs, et des panneaux intermédiaires sur de simples étapes ou lieux traversés.

Proposition :

- Un panneau intermédiaire sur la commune de Brocourt.
- La charte graphique est réalisée par la codecom de Triaucourt.
- Prix approximatif de ce type de panneau : environ 250 à 300 € HT

Un groupement de commande se met en place.

D'autres supports viendront compléter les panneaux :

- Dépliant touristique
- Tracé GPS avec le développement d'un site ou appui sur un site existant
- Création de QR code

Délibération : D'autoriser la communauté de communes à participer à ce projet dans les conditions susmentionnées D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Motion pour le transfert de la sépulture de Maurice Genevoix au Panthéon :**

La sépulture de Maurice Genevoix est actuellement au cimetière de Passy.

L'association « Je me souviens de ceux de 14 » fondée par Mme Sylvie Genevoix, fille de Maurice Genevoix a formé le vœu que à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, soit transférée du cimetière de Passy au Panthéon.

Maurice Genevoix faisait parti du 106 RI de Châlons. Il a écrit un ouvrage « Ceux de 14 », paru en 1949 dans lequel il relate l'histoire de ce 106ème RI entre août 1914 et avril 1915.

Motion : « L'association «Je me souviens de Ceux de 14» fondée par Mme Sylvie Genevoix, fille unique de Maurice GENEVOIX, a formé le vœu que, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, la sépulture de Maurice GENEVOIX soit

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

transférée du cimetière de Passy au Panthéon, ce monument où reposent les grands personnages ayant marqué l'histoire de France et que la République a voulu honorer.

Maurice GENEVOIX a été lieutenant au 106e régiment d'infanterie de Châlons. Son œuvre «Ceux de 1914» débute par son embarquement en gare de Châlons en août 1914, c'est le point de départ de son récit historique. Il sera grièvement blessé à la Tranchée de Calonne le 25 avril 1915.

Il a donné dans cet ouvrage «Ceux de 14», la description la plus vraie et la plus bouleversante de la vie et de la mort des combattants d'un conflit qui a cruellement éprouvé l'Europe, la France et les départements de l'Est comme la Marne, la Somme, les Ardennes ou la Meuse...

Jusqu'au bout, il a témoigné avec rigueur et émotion pour les hommes blessés, défigurés, ou tués à ses côtés et pour tous les hommes qui ont subi avec un courage inconnu les souffrances et la misère des tranchées. C'est notamment l'histoire de ses camarades du 106 RI de Châlons qu'il décrit.

Il est et demeure la grande voix de cette Grande guerre.

Les élus de la communauté de communes du Centre Argonne tiendraient pour une juste reconnaissance à Maurice GENEVOIX, ancien officier du régiment d'infanterie de Châlons mais aussi pour un hommage solennel de la Nation à tous les combattants de 1914 dont il a été l'inlassable témoin, que soit décidé le transfert de ses cendres au Panthéon.

Les élus de la communauté de communes du Centre Argonne considère qu'avec le grand écrivain, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie Française, c'est la mémoire de tous les combattants de la Grande Guerre qui serait accueillie dans le temple de la République. »

Vote : Unanimité

3) Habitat :

• **Versement de 2 subventions façades:**

Mme Elkaim propose aux délégués communautaires de statuer sur le versement de deux aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre du programme 2010 et 2011, mené en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine. Les deux propriétaires ont achevé leurs travaux et ont fourni les pièces justificatives.

Demandeur	M. DANZER Daniel
Localisation du projet	14 place de la République 55120 Clermont en Argonne
Montant des travaux TTC	6 942,16 €
Dépense subventionnable	8 200,00 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1 735,54 €
Dont CODECOM	867,77 €
Dont Conseil Régional	867,77 €

Demandeur	M. JEANNESSON Alain
Localisation du projet	11 rue André Maginot 55120 Neuville en Argonne
Montant des travaux TTC	5 606,80 €
Dépense subventionnable	4 100,00 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1 025,00 €
Dont CODECOM	512,50 €
Dont Conseil Régional	512,50 €

Délibération : D'autoriser le versement de la subvention de caractère d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine à M. DANZER :

M. Jeannesson quitte la salle avant le vote.

D'autoriser le versement de la subvention classique d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine à M. JEANNESSON :

Vote : Unanimité

4) Voirie :

- **Classement voirie Auzéville suite l'aménagement de zone:**

Mme Elkaim explique que suite à la voie nouvellement créée lors de la viabilisation de la zone d'Auzéville, il faut qu'elle soit classée comme voie intercommunale. La zone a été viabilisée pour permettre la création de la caserne du SDIS, et un meilleur accès vers la RD 998.

La surface de la voie nouvellement créée est de 280 m². La surface de la parcelle portant les références cadastrales n°38 au moment de l'acquisition, sur laquelle une partie de la nouvelle voie a été créée est de 140m².

Délibération : D'autoriser le classement en voie intercommunale d'une portion de route créée suite à la viabilisation de la zone d'Auzéville, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Programme voirie 2013 suite marché :**

M. Lhuillier, Vice-président de la compétence voirie présente les travaux de voirie 2013 suite à l'appel d'offre passé.

Le marché public a été passé en MAPA pour un montant supérieur à 90 000 € HT. Deux entreprises ont répondu au marché : Marchand et Colas Est

La CAO s'est réunie le 27 juin 2013 : l'entreprise Marchand a été retenue pour un montant de 103 995,90 € HT pour l'offre de base, 4 256 € HT pour option n°1 Jubécourt, 19 585,80 € HT pour option n°5 de Dombasle et 2 888 € HT pour l'option n°6 de Neuville en Argonne soit un total de 130 725,7 € HT soit 156 347,94 € TTC

L'entreprise Marchand sous-traite les travaux d'ecf à l'entreprise Socogetra.

La codecom avait estimé le marché à 135 026,95 € HT soit 161 492,23 € TTC. La 1ère réunion de chantier a été organisée le 19 juillet 2013. L'entreprise Marchand intervient dès le 9 septembre. L'entreprise Socogetra intervient dès le 2 septembre.

16 semaines à compter de la notification du marché ont été prévues pour réaliser les différentes prestations, soit jusqu'au 4 novembre 2013.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

M. Lhuillier précise que les travaux auraient du commencer dès le 19 août, mais les plannings ont été modifiés et les travaux ne commenceront que le 2 septembre. Ainsi des arrêtés de circulation ont du être refaits car n'étant plus conformes aux dates indiquées.

M. Fourmet indique que les travaux commencent trop tard. Fin juin les entreprises ont déjà calé leur planning.

M. Zacharias ajoute qu'il faudrait réduire le temps de réalisation des travaux et mettre des pénalités de retard si besoin.

M. Le Président explique que cette année le marché a été lancé plus tard compte tenu des conditions météorologiques qui ont retardées la mise en place du programme de voirie.

5) Gestion des déchets :

• Adhésion SMET - statuts :

Mme Varnier présente le SMET en rappelant ses principales caractéristiques :

- Pôle d'étude
- Pôle de traitement

Un document a été remis à chaque délégué communautaire présentant les futurs statuts de ce syndicat.

Sa création est prévue pour le 1^{er} janvier 2014.

M. Muller, Vice-président en charge de la compétence gestion des déchets explique qu'il est difficile pour chaque collectivité individuellement d'avoir du poids dans les négociations face à des prestataires toujours moins nombreux. Le SMET est donc une nécessité pour la gestion des coûts des déchets.

M. Fourmet explique qu'il y a deux types de citoyens : ceux qui essaient de trier et les autres qui n'ont pas encore pris conscience de l'enjeu du tri. Encore trop de personnes considèrent qu'elles n'ont pas à trier leurs déchets. Tant que l'industrie ne jouera pas le jeu, le tri sera encore marginalisé. Il faudrait que l'on puisse trier matériau par matériau et mettre en place des points où les gens pourraient amener leurs matériaux. Il n'y a pas d'évolution positive sur le volume global.

M. Le Président indique que les volumes sont quand même contenus.

M. Chiny ajoute que nous sommes dans un monde de consommables et de jetables et que finalement nous jouons aussi le jeu de ce système.

M. Fourmet explique que la notion de « récup » n'est pas encore assez ancrée et qu'elle permettrait de réduire un peu plus les déchets.

Délibération : D'approuver la création du syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (SMET) selon le projet annexé à la présente délibération et l'adhésion de la communauté de communes à la compétence études et à la compétence traitement du syndicat, D'approuver le projet de statuts du SMET ci-annexé, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• Point sur le renouvellement du marché de gestion OM :

Mme Varnier indique que ce groupement de commandes concerne tout d'abord le marché de collecte, valorisation et traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets collectés en PAV.

M. Muller ajoute que les évolutions législatives sont fréquentes et que nous devons être attentifs à la mise en conformité de notre collectivité tout en restant vigilant au budget des ménages.

Un second appel d'offre va être lancé. Il s'agit du renouvellement du marché de la déchèterie. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné : Sovameuse. Ce marché ne concerne que la codecom Centre Argonne.

A terme une collecte bois ainsi que d'autres filières pourraient se mettre en place.

M. Lhuillier explique que la déchèterie doit faire l'objet d'une attention particulière en août car les containers et les bennes sont surchargées. Il faut trouver un moyen d'avoir une rotation plus rapide.

M. Muller indique que cela a été vu en commission et qu'il est prévu que l'été prochain l'ouverture soit plus importante. Pour cela il faut que les bennes soient vidées plus rapidement.

M. Le Président informe que pour le projet de groupement de commandes, des membres pour la CAO devaient être désignés. Il doit s'agir d'élus faisant déjà partie de la CAO de la Codecom. Ainsi les membres proposés sont : Mme Chantal Colson et M. Dominique Durand

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier la délibération n°2013-052 et De désigner Monsieur Dominique DURAND, membre titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement, De désigner Madame Chantal COLSON, membre suppléant de la commission d'appel d'offre du groupement, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

- **Renouvellement de la convention avec ECOFOLIO :**

Mme Varnier présente la convention ECOFOLIO et ses objectifs :

- Permettre le soutien financier du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des papiers visés par l'éco-contribution,
- Régir les relations administratives, techniques et financières entre les parties,
- Dynamiser le recyclage des papiers.

Pour 2012 le soutien financier s'est élevé à 2 948€

M. Muller précise que d'autres soutiens financiers peuvent intervenir pour d'autres filières (aluminium, plastique...)

Délibération : D'autoriser le Président à signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif EcoFolio, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Rapport annuel sur la gestion des déchets :**

Mme Varnier présente le rapport annuel sur la gestion des déchets et les principaux chiffres qui en ressortent :

- 958 tonnes d'OM ont été collectées en 2012 soit - 3% par rapport à 2011 (- 29 tonnes)
- 356 tonnes de déchets issus du tri sélectif ont été collectées en 2012 soit -3,5% par rapport à 2011 (- 13 tonnes)
- Les taux de refus ont été de 22,75 % pour les corps creux et 5,83% pour les corps plats.
- 528 tonnes de déchets issus de la déchèterie ont été collectées en 2012 soit -9% par rapport à 2012 (- 53 tonnes).

Le document a été distribué à tous les délégués communautaires. M. Le Président encourage les élus à le diffuser auprès des administrés de leur commune.

M. Chiny demande comment cela se passe après le ramassage des déchets, où vont les déchets.

M. Le Président répond que les déchets des PAV vont au centre de tri.

M. Muller ajoute que des échantillons sont triés et pesés. C'est à ce moment là que les refus sont observés. Le tri est en général de meilleure qualité quand c'est du porte à porte. Il faudrait aussi que de nouvelles étiquettes soient collées sur les PAV.

M. Chiny explique que les gens n'adhèrent pas forcément au tri et qu'ils ne se rendent parfois pas vraiment compte que c'est important.

M. Fourmet indique que si les gens étaient réunis en association, le tri serait peut être plus facile à mettre en place.

Délibération : De valider le rapport annuel 2012 concernant la gestion du service REOM
Vote : Unanimité

6) Affaires scolaires et cohésion sociale:

• Point sur la mise en place des rythmes scolaires : projet éducatif et nouveaux horaires d'école, gratuité, planning des TAP :

M. Le Président présente les TAP (Temps d'Activités Péri-éducatifs). Ils sont prêts à fonctionner dès mardi 3 septembre 2013. Les TAP sont découpés en période. La 1^{ère} période court jusqu'aux vacances de la Toussaint.

En Juin et Juillet, M. Le Président et M. Dequenne, Vice-président en charge des affaires scolaires ont présenté le projet de réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP dans chaque site scolaire aux parents, associations...

Après avoir préparé le planning des TAP avec les différents intervenants (associations, personnels de la codecom, enseignants), les multiples activités, il a fallu penser à l'organisation du mercredi midi et après-midi.

Des feuilles de préinscriptions ont été fournies à tous les parents avant l'été. 47 enfants ont été recensés pour manger le mercredi midi et participer à l'accueil du mercredi après-midi.

Une relance par les services de la codecom fin août, des futures inscriptions a vu que les effectifs ont été diminués à 14 enfants inscrits pour le midi et une vingtaine d'enfants en tout.

Ainsi l'organisation prévue au départ (accueil à l'école primaire de Clermont, transports scolaires, prestataire extérieur pour le repas du midi...) a du être revue.

Ce qui est retenu pour l'heure est un accueil le midi et l'après-midi à l'école de Les Islettes dans les bâtiments neufs. Les enfants des écoles de Clermont et d'Aubrèville seront amenés avec les véhicules de la codecom.

M. Muller demande pourquoi il y a eu une telle baisse dans les effectifs entre les préinscriptions et les inscriptions effectives.

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, explique que plusieurs situations ont entraîné une baisse des inscriptions. Certains parents se sont retrouvés sans emploi ou avec une baisse d'activité (intérimaires). D'autres s'étaient inscrits dans l'attente de trouver une autre solution et/ou ont aménagé leur emploi du temps. Ainsi ils n'inscrivent plus leurs enfants à la cantine ou à l'accueil du mercredi.

M. Le Président indique que la mise en place de cette nouvelle organisation n'est pas simple mais il est important de s'adapter au mieux pour l'accueil des enfants.

Un exemple : pour Neuville/Aubrèville il y a quelques années, le fonctionnement de l'accueil a été remis en cause car trop peu d'enfants s'y rendaient. Finalement le service a été maintenu et à l'heure actuelle les effectifs sont satisfaisants.

M. Zacharias demande si le mercredi reste comme les années précédentes.

M. Le Président répond que non. A partir de la rentrée 2013, le mercredi matin les enfants sont à l'école et le mercredi après-midi sera consacré à l'accueil de loisirs.

Cette réforme est appliquée pour 23 % des écoliers en Meuse, 26 % en Moselle et 8% en Meurthe et Moselle. La moyenne en France est de 20%. Ainsi les autres écoles devront appliquer ces nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Délibération : D'autoriser la signature des conventions à passer avec les associations pour l'animation des TAP, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Autorisation à solliciter des financements CAF dans le cadre des TAP :**

M. Le Président précise qu'une partie du financement est prise en charge par l'Etat, et qu'une autre partie peut être prise en charge par la CAF mais qu'à l'heure actuelle tous les détails ne sont pas connus. M. Le Président propose une délibération pour demander ce financement supplémentaire.

Mme Frey indique que le montant d'aide de la CAF vient tout juste d'être connu. Il est d'environ 54 € par enfant et par an. Il faut qu'il y ait un projet pédagogique et éducatif. C'est une prestation bien distincte du Contrat Enfance Jeunesse.

Délibération : D'autoriser la sollicitation des financements CAF dans le cadre des TAP, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Taux de rémunération personnel éducation nationale TAP :**

M. Le Président présente le taux de rémunération du personnel de l'éducation nationale dans le cadre des activités périscolaires. Ainsi les enseignants deviennent durant les TAP, des vacataires de la codecom. L'éducation nationale fixe un barème de 23,53 €/h, mais la collectivité est libre de voter un taux différent.

M. Fourmet demande pourquoi ce taux est spécifiquement mis en place pour les professeurs, et quels sont les différents types d'activités proposés.

M. Le Président indique que les enseignants n'ont pas de taux d'encadrement, contrairement au personnel de la codecom et intervenants extérieurs qui doivent respecter les taux suivants :

- 1 encadrant pour 14 enfants en maternelle et 1 encadrant pour 18 enfants en primaire. Il faut donc maximiser le nombre d'enfants/groupe.

M. Zacharias ajoute que si le barème fixé par l'éducation nationale n'est pas voté ce soir, certains enseignants risquent de ne pas vouloir participer aux TAP.

M. Chiny demande comment cette nouvelle organisation va être évaluée.

M. Le Président explique qu'il y a un comité de pilotage et que chaque employé de la codecom possède la BAFA ou le CAP Petite enfance, et que les personnes extérieures interviennent au titre de leur association.

M. Fourmet ajoute que ce sont des heures complémentaires ou supplémentaires qui sont à régler par la codecom.

M. Durand Viel demande quelles seront les animations proposées et si elles vont varier.

M. Le Président indique que c'est surtout sur la qualité de la prestation que l'on va pouvoir se baser.

M. Lhuillier, ajoute que certaines personnes seront payées 23,53 €/h et d'autres non. Cela risque d'engendrer des problèmes entre les salariés.

Délibération : D'approuver le taux de rémunération proposé, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Majorité (11 abstentions)

• **Tarifs accueil périscolaire, accueil du mercredi, restauration et transport :**

M. Le Président présente les nouveaux tarifs de facturation pour le mercredi midi et après-midi. Ces tarifs prennent en compte le quotient familial.

ALSH périscolaire	Tranche QF	< ou = 700euro	701 à 1000 euro	> ou = 1001 euros
	Tarif 1/2 journée	1,20	1,30	1,70
	Tarif journée	2,30	2,50	3,20
	Nouveau Forfait mensuel journée	25,00	27,50	35,00
	Nouveau Forfait mensuel 1/2journée	13,00	14,00	18,00
	Montant de facturation minimum pour présence occasionnelle	5,00	5,00	5,00
	Facturation unitaire en sus en cas dépassement horaire (18h30) par ¼ d'heure entamé	1,20	1,30	1,70
ALSH mercredi	Tranche QF	< ou = 700euro	701 à 1000 euro	> ou = 1001 euros
	Accueil	5,00	6,00	8,00
	Accueil + repas	10,00	11,00	13,00

Délibération : D'adopter les tarifs dans les conditions susmentionnées,

Vote : Unanimité

7) **Communication :**

• **Centre Argonne nouvelle formule distribuée en juillet :**

M. Le Président rappelle que la dernière édition du journal intercommunal a été modifiée. De 4 pages le journal est passé à 6 pages, et la mise en forme a un peu évolué.

Les thèmes présents dans le journal sont les suivants :

- Edito
- Travaux de la maison de santé rurale de Clermont + rappel des autres projets en cours
- Article sur un village de la Codecom (Dombasle)
- Le budget 2013, en particulier les subventions associations...
- Un article sur les déchets
- Présentation de l'association de musique en Pays d'Argonne

L'impression a été faite par une imprimerie de Vouziers « Imprimerie Felix » et la distribution par l'association Val de Biesme Insertion, qui réalise la distribution depuis plusieurs fois.

8) Rivière :

• **Remboursement trop perçu AESN :**

Mme Aimont présente les données chiffrées correspondants aux travaux de la 3^{ème} tranche entretien de la Biesme et le remboursement à effectuer au profit de l'AESN :

• Montant des travaux prévus :	50 852€TTC
• Aide accordée :	20 341€
• Montant travaux justifiés :	32 692.83€TTC
• Aide correspondante :	13 078€
• Versement effectué en juillet 2012 :	16 273€
• Trop perçu à rembourser:	3 195€

**Délibération : D'approuver le remboursement dans les conditions susmentionnées,
D'ouvrir les crédits nécessaires,**

D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Instruction dossier Bercettes pour autorisation Loi sur l'Eau :**

Avant la présentation du dossier de l'étang des Bercettes, M. Jeannesson Vice-président en charge de la compétence environnement présente les travaux sur l'Aire à la demande de M. Chiny.

3 tranches de travaux sont prévues. La 1^{ère} est en cours. L'entreprise qui fait les travaux est « les Chantiers du Barrois ». Ils sont partis de Varennes en Argonne et sont quasiment arrivés dans les Ardennes. D'ici quelques semaines cette tranche sera terminée.

La 2^{ème} tranche concerne le territoire de la codecom Centre Argonne, et plus particulièrement le tronçon Neuville-Froidos. A Rarécourt une zone sensible Natura 2000 est présente. Il faudra y être particulièrement attentif.

Les travaux devraient débuter fin 2013 et se terminer courant 2014.

L'appel d'offre pour les travaux a été lancé. Ce sont « les Chantiers du Barrois » qui ont été retenus. Ils font du très bon travail.

M. Zacharias demande ce que devient le bois lors des travaux.

M. Jeannesson répond que pour les rémanents ils sont déchiquetés par une entreprise ou brûlés ce qui n'est pas sans poser de problèmes avec les services de gendarmerie.

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris pour autoriser le brûlage sous certaines conditions.

M. Jeannesson présente ensuite le dossier de l'étang des Bercettes. 3 phases de travaux sont prévues. La 1^{ère} a été réalisée et consistait en la création de mares et de parties boisées. La 2^{nde} concerne la déconnexion du ruisseau du bas bois avec l'étang et son contournement (c'est cette phase-ci qui nécessite une autorisation par rapport à la Loi sur l'Eau) et la 3^{ème} phase sera de créer des cheminements touristiques, des observatoires.

Le planning ci-dessous retrace l'historique de la demande d'autorisation :

- 15/02/2013 : Suite à différentes rencontres avec les techniciens de la DDT55 (Mme Jolibois, M. Pillet), dépôt d'une demande d'autorisation portant sur les aménagements prévus dans le cadre de la loi sur l'Eau en Préfecture
- 19/02/2013 : AR de la Préfecture
- 28/06/2013 : lettre du Préfet pour demande de complément de dossier
- 22/07/2013 : Transmission des pièces complémentaires à la Préfecture en accord avec la DDT55
- 24/07/2013 : AR de la Préfecture

9) Cohésion sociale/Culture:

• **Projet d'établissement et règlement de la microcrèche de Clermont :**

Mme Varnier présente le projet éducatif et le règlement de la microcrèche de Clermont. Ceux-ci ont été rédigés en lien avec un comité de pilotage réunissant la CAF et la MSA. Ces documents présentent une étude des besoins, l'adresse du service d'accueil, les objectifs, les modalités d'accueil et les moyens mis en œuvre notamment en ce qui concerne les capacités d'accueil, les effectifs et la qualification du personnel.

Délibération prise en réunion de bureau du 19 juillet 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, D'approuver le projet éducatif et le règlement intérieur, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

• **Tarif microcrèche :**

Mme Varnier explique comment la tarification pour la microcrèche de Clermont est fixée :

Le coût horaire est révisable au 1er janvier de chaque année et indexé au contrat d'accueil individualisé.

Calcul du forfait mensuel

Le barème national obligatoire est basé sur le principe d'un taux d'effort appliqué aux ressources des familles.

Il est calculé en fonction du type d'accueil et de la composition de la famille.

Le taux d'effort demandé aux parents est calculé sur une base horaire et étendu à toutes les familles qui fréquentent régulièrement la structure.

Tarif minimal : 0,30 € par heure d'accueil (plancher CNAF), plafond CNAF 2,36 € pour une famille composée d'un enfant.

La structure applique les tarifs selon les ressources des familles.

Tarif horaire pour le cas spécifique d'accueil d'urgence : Dans le cas où les ressources des parents ne seraient pas connues, un tarif horaire fixe est appliqué annuellement. Il correspond à la participation horaire moyenne : soit 1,33€ par heure d'accueil.

Le taux à retenir, appelé taux d'effort est le suivant :

Accueil parental	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 enfants
Taux d'effort Horaire	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

Exemple : Une famille de deux enfants avec des revenus annuels de 31 200€ (net fiscal)

Revenu mensuel : 31 200/12 = 2600 €

Tarif horaire : 2600 x 0,04 % = 1,04 €

Exemple de valorisation sur un mois de 200 heures d'accueil :

200 x 1,04 € = 208 €

M. Le Président ajoute que c'est une tarification cohérente et les mêmes tarifs seront appliqués à l'ensemble du territoire.

Mme Frey indique que ces tarifs incluent déjà le financement versé par la CAF et doivent être appliqués par les structures souhaitant bénéficier de ces financements.

Délibération : D'approuver les tarifs proposés, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Création de postes pour la microcrèche :**

Mme Aimont présente les créations de poste nécessaires au fonctionnement de la microcrèche de Clermont :

<u>CADRE D'EMPLOI - GRADE</u>	<u>Durée hebdomadaire de service</u>	<u>A compter du</u>
<u>Adjoint animation 2^{nde} classe</u>	<u>35/35^{ème}</u>	<u>01/09/2013</u>
<u>Adjoint animation 2^{nde} classe</u>	<u>32.5/35^{ème}</u>	<u>01/10/2013</u>
<u>Adjoint animation 2^{nde} classe</u>	<u>27.5/35^{ème}</u>	<u>01/10/2013</u>
<u>Adjoint animation 2^{nde} classe</u>	<u>22.5/35^{ème}</u>	<u>01/10/2013</u>

Délibération prise en réunion de bureau du 19 juillet 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'Approuver les créations de postes comme précisés ci-dessus, Dit que les crédits sont ouverts au chapitre 012, Autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

- **Cours d'anglais adultes :**

Mme Varnier présente l'organisation des cours d'anglais pour la période 2013/2014, qui se dérouleront comme les années précédentes au RPI Vallée de la Biesme- Ecole Michèle Drouet :

- Groupe niveau I adultes (novice) : 24 séances de 1h30
- Groupe niveau I adultes (débutant): 24 séances de 1h30
- Groupe niveau II adultes (intermédiaire): 24 séances de 1h30
- Groupe III adultes (approfondissement): 24 séances de 1h30

Pour le bon déroulement de l'opération, il est envisagé d'organiser des soirées d'inscriptions lors desquelles la professeur jugera les niveaux des personnes intéressées et pourra ainsi les inscrire dans le groupe le plus adapté.

- Il est proposé d'ouvrir les stages de formation dans les conditions suivantes :
 - Effectif de 8 participants par niveau,
 - Qu'un tarif de 190€ soit demandé à chaque participant résident de la communauté de communes et de 210€ pour les participants hors communauté de communes
 - Que les recettes soient encaissées sur la régie de recettes créée au siège de la communauté de communes
 - De fixer le montant horaire de la vacation à 35€ bruts pour le formateur
 - De fixer le règlement de 2 x 1h50 à la vacataire couvrant ainsi les soirées d'inscriptions

M. Le Président précise que les cours sont mis en place depuis 2008 et que c'est un véritable lieu d'animation.

M. Durand viel demande si les prix ont augmentés. M. Le Président répond que non, ce sont les mêmes que l'an passé.

Délibération : De valider la mise en œuvre des cours d'anglais dans les conditions susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Contrat de bail avec les membres de l'APSCA pour la location au sein du pôle de santé :**

M. Le Président explique que pour permettre l'installation des professionnels de santé au sein du cabinet médical de Dombasle et de la maison de santé rurale de Clermont il faut qu'un bail soit passé entre la codecom et chacun des professionnels

Cela est assez compliqué car il n'existe pas de tarifs réglementés. Ainsi pouvoir s'appuyer sur les services d'un office notarial permettrait de rédiger en bonne et due forme les contrats de bail.

Délibération : D'autoriser le Président à prendre l'attache des services d'un office notarial pour la rédaction des projets de contrats de bail avec chacun des professionnels de santé, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Point sur les chantiers MC/Cabinet médical et PSR :**

Mme Colson, Vice-présidente en charge de la compétence cohésion sociale présente l'avancée des 3 chantiers :

- Microcrèche de Clermont :

- Tous les lots réceptionnés sauf Palazzo (attente bardage façade arrière)
- Enseignes en cours de fabrication chez Prosper Publicité (Belleville)
- Mobilier et matériel commandés, réception courant septembre
- Demande d'avis au CG55 pour l'ouverture de la microcrèche :
- Date prévisionnelle le 04/11/2013

- MC et cabinet médical de Dombasle :

- Pour rappel, les travaux ont débuté le 10/01/2013.
- JACQUET (plaquiste) et AGON (électricien) en cours d'intervention
- Travaux EDF prévus début octobre

- MSR de Clermont :

- Pour rappel : les travaux ont débuté le 25 mars.
- Menuiseries extérieures posées
- Intervention de Lagrutta Forciniti (plaquiste) en cours

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- **Convention MAD locaux Aubréville Ecoles :**

Mme Aimont présente la convention de mise à disposition des locaux scolaires entre la commune d'Aubréville et la communauté. Quelques modifications sont à apporter concernant :

- Ecole maternelle, intégralité du chauffage fuel à la charge de la codecom suite à modification des installations de chauffage des logements par la commune
- Ecole primaire, installation de compteurs de thermie pour facturation au réel des consommations

Délibération : D'approuver le projet de convention dans les conditions mentionnées ci dessus, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Fonds de concours travaux bâtiments communaux accueillant l'école :**

Mme Aimont explique que la commune d'Aubréville sollicite un fonds de concours de la part de la codecom pour cofinancer des travaux d'adaptation des locaux accueillant l'école maternelle à Aubréville. Le fonds de concours s'élèverait un 1/3 de la somme dédiée à ces travaux.

Délibération : De prendre en charge 1/3 de la part du financement, De valider le projet de convention de fonds de concours, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Convention MAD locaux association bibliothèque Les Islettes :**

Mme Aimont fait part de la nécessité de conclure une convention de mise à disposition des locaux rue Bancelin avec l'association Bibliothèque du Val de Biesme, dont les locaux sont notamment ouverts au public scolaire.

Délibération : D'approuver le projet de convention, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Avenant convention commune Les Islettes rétrocession : cuisine, salle classe, sanitaire :**

Mme Aimont explique qui suite aux travaux du RPI Vallée de la Biesme et à la réorganisation du fonctionnement de l'école certains locaux sont à retrocéder à la commune de Les Islettes car la codecom ne s'en sert plus pour l'exercice de ses compétences. Cela concerne la cuisine, une salle de classe et des sanitaires.

Délibération prise en réunion de bureau du 19 juillet 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Approuve l'avenant, Autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

10) Administrations/Finances

- **Ouvertures et suppressions de postes suite à évolution de DHS inférieure à 10% :**

Mme Aimont présente les ouvertures et suppressions de postes suite à réforme des rythmes scolaires :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- 1 poste adjoint d'animation pour un recrutement en application des dispositions de l'article 3-3 alinéa 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 à TNC : 27.38/35^{ème}
- 4 postes dont la durée hebdomadaire de service augmente de moins de 10 % :

Postes et grades	DHS avant	DHS après
Adjoint d'animation 2ème classe	15,74	16,60
Adjoint d'animation 1ère classe	27,08	29,26
ATSEM ppal 2ème classe	25,88	28,00
Adjoint d'animation 1ère classe	30,45	33,45

Elle informe de la demande d'avis auprès du CTP pour la réorganisation et pour les modifications de durée hebdomadaire de service supérieure à 10% (suite à accord des salariés)

Délibération : D'adopter les ouvertures et suppressions de postes dans les conditions susmentionnées, Dit que les crédits sont ouverts au chapitre 012.

Vote : Unanimité

- **DM virement de crédits budget principal :**

Mme Aimont fait part au conseil communautaire de la nécessité de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants au titre du budget principal :

55117	CODECOM CENTRE ARGONNE	DM n°1 2013
Code INSEE	CODECOM CENTRE ARGONNE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1 30082013

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-830 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 195,00 €	3 195,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	9 805,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	9 805,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 400,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 400,00 €
D-2182-201303-60 : VEHICULE COHESION SOCIALE	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-200901-2133 : Rénovation extension du rpi Vallée de la Biesme	0,00 €	86 205,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	86 205,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	9 805,00 €	90 205,00 €	0,00 €	80 400,00 €
Total Général		80 400,00 €		80 400,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Délibération : De valider les ouvertures et transferts de crédits susmentionnés, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **DM virement de crédits budget OM :**

Mme Aimont fait part au conseil communautaire de la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants au titre du budget principal :

55117 Code INSEE	CODECOM CENTRE ARGONNE BUDGET ORDURES MENAGERES	DM n°1 2013
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1 30082013 OM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	740,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	740,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	740,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	740,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	740,00 €	740,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Délibération : D'accepter les ouvertures et transferts de crédits susmentionnés

Vote : Unanimité

- **Admission en non valeur OM :**

Mme Aimont informe les délégués communautaires des demandes d'admission en non valeur présentées par le Centre des Finances publiques de Clermont au titre du budget des ordures ménagères :

- 75.16€ (article 6542)
- 190.74€ (article 6542)

Délibération : D'accepter les admissions en non valeur susmentionnées, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

- **Emprunt MC et PSR :**

M. Le Président explique qu'un emprunt est nécessaire pour financer différents projets et particulièrement les microcrèches et le pôle de santé rurale. La codecom fonctionne avec une gestion sans risque depuis des années.

Deux organismes ont répondu à la demande de la codecom :

- Crédit Mutuel avec propositions de taux fixes et variables
- Caisse d'Epargne avec propositions de taux variables uniquement.

Mme Fagot indique qu'un taux variable sur 20 ans c'est risqué.

BANQUE	CREDIT MUTUEL
DUREE	20 ANS
TAUX FIXE	3.80%
COMMISSION-FRAIS	0.10% du montant de l'emprunt
REMBOURSEMENT	ECHANCES TRIMESTRIELLES CONSTANTES EN CAPITAL ET INTERETS
BASE INTERET	365/365 JOURS
REMBOURSEMENT ANTICIPE	POSSIBLE A CHAQUE DATE ANNIVERSAIRE AVEC PREAVIS D'UN MOIS ET PAIEMENT EVENTUEL D'UNE INDEMNITE ACTUARIELLE DUE UNIQUEMENT EN CAS DE BAISSSE DES TAUX SUR LE MARCHE
DISPONIBILITES DES FONDS	DES SIGNATURE DU CONTRAT, SOIT EN TOTALITE, SOIT PAR FRACTION ET AU PLUS TARD LE 30/11/2013

Délibération : d'autoriser le président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Vote : Unanimité

- **Ligne de trésorerie renouvellement :**

M. le président expose qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie à moindre coût, la communauté de communes du Centre Argonne souhaite renouveler les outils permettant une gestion souple et économique des mouvements de trésorerie. Les sommes utilisées sont remboursées dès que les subventions sont perçues, que la REOM et les autres titres sont perçus.

Monsieur le président propose le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € dans le cadre d'une convention avec le Crédit agricole de Lorraine.

Organisme prêteur	Crédit agricole de Lorraine
Opération	Ligne de trésorerie
Montant	Maximum 500 000€
Durée	1 an
Index	Euribor 3 mois JOUR
Marge	1.85%
Frais dossier	0.20% du montant autorisé de la ligne de trésorerie
Commission de réservation	Néant
Commission d'engagement	Néant

Commission de mouvement	Néant
Commission de gestion	Néant
Paiement des intérêts	Trimestre
Base en jours	Exact/360
Modalités de versement des tirages	Tirage sur demande transmise par fax ou courrier (mail) – débloqué à J si demande avant 9h
Modalités de remboursement des tirages	Remboursement à notre gré
Frais de non utilisation de la ligne	Néant

Délibération prise en réunion de bureau du 19 juillet 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Décide de contracter auprès du Crédit agricole de Lorraine une convention d'ouverture de crédits de trésorerie d'un montant maximum de 500.000 euros sur une durée d'un an aux conditions générales fixées dans la convention et aux conditions particulières indiquées ci-dessus

Donne pouvoir au président afin de signer toutes les opérations se rapportant à cette décision.

- **Demande de cession de parcelle par l'OPH Meuse € symbolique :**

Mme Aimont indique qu'à la demande de l'OPH Meuse, 1,7m² appartenant à la codecom pourraient être cédés pour 1€ symbolique, quartier La Vaux Raguy.

Délibération : D'autoriser le Président à céder pour 1€ symbolique 1,7 m² à l'OPH Meuse, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Groupement de commande avec CG55 sel de déneigement :**

Mme Elkaim explique qu'à partir 2014, le CG55 souhaite mettre en place un groupement de commande pour du sel de déneigement, et ainsi pouvoir obtenir des tarifs préférentiels.

Par contre pour la période novembre-décembre 2013, il faudra comme d'habitude prévoir une commande de sacs de sel classique pour pallier, s'il y a besoin les mauvaises conditions météorologiques. Un mail va être envoyé à toutes les communes pour connaître les besoins en sel pour la fin 2013.

Délibération prise en réunion de bureau du 19 juillet 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'accepter les termes fixés par la convention constitutive du groupement de commandes, D'autoriser le président à signer la convention constitutive ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant, D'autoriser le coordonnateur du groupement à signer et notifier les marchés, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

- **Marché assurances :**

Mme Aimont informe que la codecom a recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, Risk Partenaires, pour la passation des marchés

- Dommage aux biens, RC, risques statutaires, flotte, protections juridiques
- Dommage ouvrage Pôle de santé

Lancement des procédures, avis d'appel à concurrence vers mi-septembre.

11) Questions diverses:

- **Composition des conseils communautaires en 2014 :**

M. Le Président informe l'assemblée que c'est la répartition de droit commun des conseillers communautaires pour 2014 qui s'appliquera puisqu'un grand nombre de communes a délibéré dans ce sens.

- **Loi électorale :**

M. Le Président informe l'assemblée que pour l'heure les dates des élections municipales ne sont pas connues officiellement puisque qu'aucun décret n'est encore paru.

Pour les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers municipaux passe de 9 à 7. Pour les communes de plus de 1 000 habitants (seule Clermont est concernée sur le territoire), les élections municipales se feront par scrutin de liste avec un fléchage pour les conseillers communautaires.

M. le Président remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 22 h 00.

Bon pour diffusion
A Clermont en Argonne

Le Président
Dominique Durand

